

CR AG mensuelle du 4 février ATTAC Comminges

1 -Attac Comminges et les GJ, Action du 5 février :

GJ infos, engagement pour survivre, pour durer, pour porter des revendications

Mise en place de commissions : fiscalité –actions – communication – revendication – juridique – RIC... qui y participe ?

Réunions (AG)

Manif du 5 février :

Participation d'Attac Comminges et distribution du tract Attac France à la manif :

Pas de justice climatique sans justice fiscale et sociale (voir tract ci-joint)

- 12 propositions pour la justice fiscale
- 14 mesures pour amorcer la transition écologique

2 – Contre questionnaire d'Attac pour le grand débat

<https://france.attac.org/se-mobiliser/justice-fiscale/article/l-autre-questionnaire-du-grand-debat>

Vous pouvez répondre directement en vous connectant sur l'adresse ci-dessus

Voir l'article Mediapart : appropriation des élus locaux pour ce débat (je n'arrive pas à mettre le lien avec l'article, donc je l'ai copié, idem pour le tract) un peu long mais...

3 - Convoi solidaire pour la Grèce : départ le 21 février

Participation d'attac comminges aux frais de transport (100 €)...

4 – Stop à l'impunité des multinationales

<https://france.attac.org/se-mobiliser/stop-impunite-des-multinationales/article/petition-stop-a-l-impunite-des-multinationales>

[Nouveau rapport d'Attac : « Les grandes entreprises françaises : un impact désastreux pour la société et la planète ! »](#)

[Attac France, en partenariat avec l'Observatoire des multinationales](#) publie ce rapport qui synthétise le véritable bilan des entreprises du CAC 40 en matière de justice sociale, justice écologique et justice fiscale.

5 – Participation d'attac à l'alter sommet du G7 qui se tiendra à Biarritz fin août (contre sommet qui remplacerait l'université d'été d'Attac)

Prochaines réunions :

AG mensuelle 4 mars au local 20h30

AG annuelle le 11 mars au Régent 18h

..

PROPOSITIONS POUR LA JUSTICE FISCALE

1

SUPPRIMER LES NICHES FISCALES INUTILES

Le Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) et le Crédit d'impôt pour la recherche (CIR) doivent être supprimés ou à minima réservés aux PME.

2

RENFORCER LA PROGRESSIVITÉ DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

instaurer des tranches supplémentaires sur l'IR.

3

FAIRE DE LA CSG UNE CONTRIBUTION PROGRESSIVE

(et non proportionnelle), et affecter celle-ci au budget de la sécurité sociale, et non au budget de l'Etat.

4

RÉTABLIR LA PROGRESSIVITÉ DE L'IMPÔT SUR LES REVENUS DU CAPITAL

supprimer la flat tax, qui impose les revenus financiers au taux unique de 30 %.

5

RÉTABLIR ET RÉNOVER L'ISF

afin d'élargir l'assiette de l'imposition du patrimoine.

6

RENDRE LA TVA PLUS JUSTE

il faut réduire son poids, en commençant par adopter un taux zéro sur les produits de première nécessité.

7

RÉDUIRE LES ÉCARTS D'IMPOSITION ENTRE PME ET GRANDES ENTREPRISES

Imposer le bénéfice là où il est créé, afin d'empêcher les multinationales de déclarer artificiellement leur bénéfice dans des paradis fiscaux.

8

TAXER LES TRANSACTIONS FINANCIÈRES

cette taxe permettrait de lutter contre la spéculation, à l'origine des crises financières, et de lutter contre le réchauffement climatique dans les pays du Sud.

9

INSTAURER UNE TAXE KILOMÉTRIQUE

pour inciter à la relocalisation des activités et à la baisse du commerce international.

10

MIEUX DÉBUSQUER LA FRAUDE FISCALE

en renforçant à la fois les moyens (humains et financiers) de l'administration fiscale et l'éventail de sanctions pour les fraudeurs.

11

HARMONISER LA FISCALITÉ AU NIVEAU EUROPÉEN

en mettant en place un "serpent fiscal européen" qui réduise progressivement les écarts entre systèmes fiscaux.

12

BASCULER LA FISCALITÉ CARBONE

sur les entreprises les plus polluantes et jusqu'ici largement exonérées.

Pour aller plus loin : <https://france.attac.org>

14 mesures pour amorcer la transition écologique

1

Mettre fin aux exonérations de taxe carbone pour les pollueurs industriels, le transport aérien et maritime (kérosène, fioul lourd), les sites industriels soumis au marché carbone européen.

2

Garantir les lignes ferroviaires du quotidien, rouvrir les gares et lignes permettant de réduire l'usage des véhicules individuels et développer le fret pour réduire le nombre de camions sur les routes.

3

Abandonner les 7 nouveaux projets d'autoroutes (GCO, A69, etc) et basculer les financements sur les transports collectifs du quotidien et mobilités douces, notamment en milieu rural et péri-urbain.

4

Financer un vaste plan de rénovation et d'isolation des bâtiments existants en mettant la priorité aux matériaux produits localement et/ou biosourcés et en privilégiant les ménages modestes touchés par la précarité énergétique.

5

Financer un vaste plan de création d'emplois publics pour assurer la transition énergétique et écologique et assurer les droits des travailleurs touchés par cette transition.

6

Introduire un moratoire sur tout nouveau projet d'étalement urbain, résidentiel ou commercial (centres commerciaux, GPI) afin de ne pas encourager de nouveaux déplacements et de mettre fin à l'artificialisation des terres.

7

Rapprocher les services publics et les activités économiques des lieux d'habitation, notamment en milieu rural et péri-urbain et mettre en place une politique d'encadrement des loyers et du foncier.

8

Limitier l'utilisation des pesticides et des engrais et mettre fin à l'agriculture industrielle pour la remplacer par une **agriculture paysanne** en développant l'emploi agricole, en réorientant les subventions vers le bio et local. Prescrire le bio et/ou local et la réduction des gaspillages dans la restauration collective.

9

Planifier la politique énergétique afin d'**arrêter le nucléaire** le plus rapidement possible, de donner la priorité à la **sobriété énergétique** et au développement des **énergies renouvelables**.

10

Stopper immédiatement les investissements publics dans les énergies fossiles (AFD, CDC, BEI, BERD, Banque Mondiale) et dans les fausses solutions technologiques qui visent à pérenniser le gaspillage.

11

Annuler les autorisations de forage délivrées pour Total en Guyane et mettre fin au projet d'exploitation aurifère de la Montagne d'or.

12

Flécher réglementairement l'argent de l'épargne populaire vers les seuls projets contribuant à la transition énergétique, écologique ou sociale.

13

Stopper l'application provisoire du CETA, jugé non climato-compatible, et ne pas le ratifier.

14

Œuvrer pour une **politique climatique de l'UE plus ambitieuse**, en terme de réduction d'émissions de gaz à effet de serre, de développement des énergies renouvelables et de sobriété énergétique.

Sous le grand débat, la manipulation Macron

2 févr. 2019 Par [Laurent Mauduit](#)

- Mediapart.fr

> Emmanuel Macron a décidé de transformer le grand débat en une campagne de communication. À trois mois des européennes, il monopolise l'attention des médias et fait financer sur fonds publics une campagne électorale aussi inédite que déséquilibrée. Et cela ne choque ni le CSA, ni la Commission des comptes de campagne ?

> « *Historique* » : c'est François Bayrou, le 30 janvier, [sur France Inter](#), qui a trouvé le mot le plus juste pour qualifier le grand débat national voulu par Emmanuel Macron. Historique assurément, mais pas dans le sens où l'entendait le président du Modem. Car loin d'être l'immense agora publique que le gouvernement prétend avoir organisée, permettant à tous les citoyens, et notamment aux gilets jaunes, de faire connaître les mille et une colères qu'ils peuvent éprouver, et toutes les réformes qu'ils appellent de leurs vœux.

> Loin d'être ce moment rare où le peuple peut avoir le sentiment d'avoir vraiment la parole et d'être non seulement écouté mais entendu, le grand débat national s'est transmuté en son exact contraire : une machination ourdie par l'Élysée pour permettre à Emmanuel Macron de continuer à n'en faire qu'à sa tête.

> Sans doute est-ce même plus inquiétant que cela. Car, en transformant le grand débat en une campagne de communication à son profit, à quelques mois d'une échéance électorale importante, celle des européennes, le chef de l'État monopolise de la sorte l'attention des médias et fait financer sur fonds publics une opération qui s'apparente à une campagne électorale aussi inédite que déséquilibrée.

> L'affaire pose assurément de graves questions démocratiques, qui méritent d'être examinées de près.

> [\[\[lire_aussi\]\]](#) Souvenons-nous d'abord des faits, que [notre récente enquête](#) a révélés. En publiant de nombreux documents confidentiels et d'innombrables échanges de courriels entre la présidente de la Commission nationale du débat public (CNDP) Chantal Jouanno et les principaux collaborateurs d'Édouard Philippe à Matignon, en révélant la teneur de réunions de travail à l'Élysée, nous avons raconté comment, depuis le début, le gouvernement a tout fait pour que le grand débat, voulu par Emmanuel Macron pour tenter de sortir de la crise des gilets jaunes, ne soit pas encadré par les règles d'honnêteté et d'impartialité, qui doivent prévaloir pour tout débat public de ce type, à l'échelon local comme national.

> Le gouvernement a bien fait appel à Chantal Jouanno pour piloter le grand débat, mais seulement « *à titre personnel* ». Et quand celle-ci a répondu que c'était inconcevable d'intervenir indépendamment de la CNDP, et que le gouvernement devait donc faire une saisie officielle de et s'engager à respecter toutes les règles, la crise s'est nouée. Avec en point d'orgue, une méchante boule puante avec la divulgation de la révélation du salaire de Chantal Jouanno.

> Ces règles démocratiques, dans lesquelles Matignon et l'Élysée n'ont pas voulu être enserrés, sont très précises. Conçues à l'origine pour encadrer les débats publics liés aux questions environnementales, elles sont encadrées par [les articles L121-8 au L121-15 du code de l'environnement](#) et par [les articles R121-8 et suivants du même code](#). Et puis surtout, dans leur application concrète, elles sont définies par la charte de déontologie de la CNDP ([que l'on peut consulter ici \(pdf, 70.8 kB\)](#)).

> Concrètement, les valeurs principales du débat public – celles dont précisément le gouvernement a voulu s’émanciper – sont nombreuses. Le [site Internet de la CNDP](#) les résume par ce tableau :

> **D’abord, il y a donc « l’indépendance »**. En clair, pour qu’un débat soit honnête, il ne peut pas être piloté par un responsable public – élu, ministre, chef de l’État – qui aura ensuite à tirer les enseignements du débat. C’est donc très précisément la raison d’être de la CNDP que de garantir cette indispensable « indépendance » : *« La CNDP est une autorité administrative indépendante (AAI). C’est une institution de l’État placée en dehors des hiérarchies administratives traditionnelles ; elle n’est pas soumise à l’autorité d’un ministre. Ce statut lui permet d’être totalement indépendante à la fois des élus, des collectivités territoriales et des maîtres d’ouvrages privés qui la saisissent. »*

> Or, dans le cas présent, avec le grand débat, nulle indépendance ! C’est Emmanuel Macron qui, de bout en bout, est à la manœuvre. Et, pour piloter le grand débat, le gouvernement a choisi de remplacer Chantal Jouanno par Emmanuelle Wargon, secrétaire d’État auprès du ministre de la transition écologique et solidaire, et Sébastien Lecornu, ministre chargé des collectivités territoriales ([lire ici](#)).

> À plusieurs reprises, Chantal Jouanno s’était inquiétée que le gouvernement fasse des incursions dans le débat et que celui-ci ne soit dès lors pas indépendant. Elle avait insisté en faisant valoir que les personnalités animant ce débat devaient être totalement impartiales. À chaque fois, le gouvernement avait assuré, sans vraiment convaincre, qu’il était sur la même longueur d’onde. Or le choix d’un ministre et d’une secrétaire d’État pour piloter un débat dont l’enjeu porte sur la politique du gouvernement contrevient naturellement à cet engagement d’indépendance.

> Avec deux ministres aux manettes, le débat ne sera ni libre ni indépendant. C’est comme si le gouvernement confiait au patron d’EDF le soin de garantir l’impartialité d’un débat sur la politique nucléaire.

Emmanuel Macron juge et partie

> **La seconde valeur d’un débat public honnête**, telle qu’elle est définie par la CNDP, **c’est la « neutralité »** : *« La CNDP et les commissions particulières nommées pour chaque débat doivent rester neutres en toutes circonstances. En aucun cas, elles ne doivent exprimer un avis ni une recommandation sur le fond du dossier. Le compte-rendu de chaque débat, établi par le président de la commission particulière, doit relater les apports des uns et des autres de manière exhaustive et purement factuelle. Le bilan, établi par le président de la CNDP, porte une appréciation, non sur le contenu ou le fond du débat, mais sur son déroulement et les conclusions et enseignements que l’on peut en tirer pour la poursuite du projet. »*

> Or, de cette « neutralité », Emmanuel Macron n’a jamais voulu entendre parler – et c’est précisément pour cela que le gouvernement a refusé de faire une saisine officielle de la CNDP qui l’aurait contraint à respecter ces procédures. La neutralité aurait en effet voulu que les citoyens mettent sur la table tous les sujets qu’ils souhaitent, sans que le débat ne soit constamment orienté, encadré, et pour tout dire cadenassé. Cela s’est senti dès le début quand, lançant le grand débat, Emmanuel Macron a écrit sa [« Lettre aux Français »](#).

> Car cette lettre n’invitait pas à un débat ouvert. Non, d’emblée, le débat a été fermé – ou plutôt enfermé dans la doxa libérale, suggérant que, quoi qu’il se passe, le gouvernement ne changerait pas de politique ([lire ici](#)). *« Comment pourrait-on rendre notre fiscalité plus juste et plus efficace ? Quels impôts faut-il à vos yeux baisser en priorité ? »*, demandait ainsi ingénument

Emmanuel Macron. Comme s'il était hors de question de demander le relèvement de certains impôts, comme ceux sur les revenus du patrimoine et du capital.

> « *Quelles sont les économies qui vous semblent prioritaires à faire ?* », poursuivait le chef de l'État, suggérant ainsi qu'il serait hors de propos de plaider pour des mesures allant à l'encontre de la politique d'austérité. « *Faut-il supprimer certains services publics qui seraient dépassés ou trop chers par rapport à leur utilité ?* », demandait-il encore, jouant perpétuellement des mêmes thématiques néolibérales.

> En bref, le grand débat a été lancé, dès le premier jour, sur un registre contrevenant à ce principe de neutralité. Et chaque jour qui passe apporte de nouvelles illustrations de cette violation du principe de neutralité. Alors que selon les règles de la CNDP, les responsables publics auraient dû être dans une posture d'écoute, sans peser d'aucune manière sur le débat, ni préjuger de ses conclusions, chaque ministre a son mot à dire. Tant et si bien que dans les médias « *mainstream* », privés comme publics, ce sont même les ministres qui monopolisent la parole.

> Un jour, c'est le ministre du budget qui se prononce pour la suppression définitive de la taxe d'habitation ; le lendemain, c'est le premier ministre qui se dit favorable à un sixième taux pour l'impôt sur le revenu ou qui lâche à propos du référendum d'initiative citoyenne : « *Le RIC, ça me hérisse* »...

> **La valeur de « transparence »** complète celle de neutralité : « *La CNDP doit s'assurer, dans le cadre des débats publics et des concertations qu'elle organise, que l'ensemble des informations et des études disponibles sur le projet concerné a été mis à disposition du public. Au cours des débats, aucune question n'est écartée, aucune censure n'est exercée, aucun avis exposé dans le respect des modalités du débat public ne peut être mis à l'écart. Cette transparence, essentielle pour la démocratie, doit également se retrouver dans les réponses apportées aux questions des citoyens. La CNDP veille à ce que ces réponses soient complètes et aussi satisfaisantes que possible.* »

> Or, là encore, le grand débat tel qu'il se déroule actuellement est le parfait contre-exemple de ce principe de transparence. Car dès l'origine, dans sa lettre aux Français, Emmanuel Macron avait lui-même clairement fait comprendre que des questions étaient écartées, hors débat.

> La question de l'ISF, par exemple, bien que son rétablissement soit demandé par tous les gilets jaunes. « *L'impôt, lorsqu'il est trop élevé, écrit le chef de l'État, prive notre économie des ressources qui pourraient utilement s'investir dans les entreprises, créant ainsi de l'emploi et de la croissance. Et il prive les travailleurs du fruit de leurs efforts. Nous ne reviendrons pas sur les mesures que nous avons prises pour corriger cela afin d'encourager l'investissement et faire que le travail paie davantage. Elles viennent d'être votées et commencent à peine à livrer leurs effets. Le Parlement les évaluera de manière transparente et avec le recul indispensable. Nous devons en revanche nous interroger pour aller plus loin.* »

> Tout le monde a donc compris que l'ISF mais tout autant la *flat tax* ou le CICE constituaient des lignes rouges. Alors que dans un débat authentiquement démocratique, il n'y a naturellement pas de lignes rouges.

> Et puis, la question de la « transparence » soulève d'autres questions majeures : où sont entreposées toutes les données majeures ? Sont-elles en permanence accessibles à tous les citoyens ? Et surtout qui fait la restitution du grand débat ? Est-ce une autorité indépendante ? Ou bien est-ce le gouvernement lui-même, au risque qu'il torde la restitution, de sorte qu'elle soit en ligne avec les décisions qu'il prendra ultérieurement ?

> Ce sont évidemment des questions majeures, dont dépend l'honnêteté du débat public, et en écartant la CNDP, le gouvernement a clairement fait comprendre qu'il entendait être juge et

partie. C'est-à-dire méconnaître ces principes de neutralité et de transparence, sans lesquels le débat public est faussé.

> **Enfin**, dans les règles de la CNDP, **il y a encore** une autre valeur, qui est celle de « *l'égalité de traitement* ». « *Toute personne se sentant concernée par le projet doit pouvoir participer au débat. La CNDP met donc en œuvre tous les moyens pour que chacun, quel que soit son statut (citoyen, membre d'association ou de syndicat, élu local, représentant de l'État, etc.), quelle que soit son opinion, quelles que soient son implication et ses motivations, puisse s'exprimer librement et soit traité de la même manière, avec la même équité. C'est à cette seule condition que la participation du public prend toute sa légitimité. La CNDP veille particulièrement à ce que chacun puisse faire valoir son point de vue* », lit-on sur le site de la CNDP.

> Traduction : dans un débat public digne de ce nom, tous les citoyens sont égaux, quelles que soient leurs fonctions. Simples citoyens, ou maires, ou députés, ou même président de la République, ils ont tous le droit d'intervenir, mais dans les mêmes conditions. Aucun n'est au-dessus de l'autre. Il n'y a donc pas de responsable public qui domine le débat de la tribune, ou qui se met au centre du débat. Il n'y a aucun responsable public qui ouvre le débat ou qui le conclut : l'égalité doit être totale.

> Or, si l'on veut bien observer ce qu'il est advenu du grand débat national depuis qu'il a été lancé, ce principe d'égalité de traitement a été constamment violé. Dans d'innombrables réunions, ce sont les deux ministres qui ont distribué la parole à leur guise. Et souvent, ce sont des personnes préalablement désignées par les préfets des départements concernés qui ont eu accès aux micros.

> C'est même plus grave que cela. Dans d'innombrables cas, quand Emmanuel Macron a fait intrusion dans le débat public, l'égalité de traitement a été violée pour céder la place à un « One man show » présidentiel.

Grand Débat avec les habitants de Bourg-de-Péage © Élysée

Un État de droit bien malade

> Il s'agit d'une photo prise le 24 janvier lors du [débat avec les habitants de Bourg-de-Péage](#). Mais s'agit-il d'un débat ? En réalité, la vidéo qui retrace les échanges montre clairement qu'il ne s'agit pas d'un débat où tous les participants sont égaux. Non, le chef de l'État est au centre de tout. C'est lui qui distribue la parole, c'est lui qui parle, c'est lui qui répond. Ce n'est pas un grand débat, c'est un meeting de campagne, très proche des scénarios dont raffolait Emmanuel Macron lors de la campagne présidentielle.

> Car, en vérité, lorsque l'on examine toutes les péripéties du grand débat, tout conduit à la même conclusion : si Chantal Jouanno a été mise sur la touche et si sa commission n'a pas été saisie, c'est qu'Emmanuel Macron a pris prétexte d'un supposé grand débat pour entrer en campagne. Non pas pour consulter les Français et les écouter, mais pour se jeter dans la mêlée, à quelques mois des élections européennes, et battre les estrades à son unique profit.

> Au mépris des règles du débat public, Emmanuel Macron a décidé de mobiliser les moyens de l'État, en même temps que l'argent public, pour se financer à bon compte une campagne avant l'heure. Et si tel est le cas, il est important d'observer comment les rouages démocratiques ont fonctionné – ou dysfonctionné – pour interdire ou favoriser cette manipulation du débat public.

> La CNDP, concernée au premier chef par l'histoire, a donc refusé de se faire instrumentaliser, Chantal Jouanno refusant d'accompagner l'opération, au prix de quelques crachats médiatique, et de peu de signes de soutien, en tout cas publics, malgré la rectitude de son attitude.

> Mais dans l'affaire, il existe d'autres autorités administratives indépendantes (ou supposées indépendantes) qui pourraient se sentir tout autant concernées.

> Il y a d'abord le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA). Car depuis que le grand débat a commencé, c'est un véritable rouleau compresseur qui s'est mis en branle dans tous les médias, privés mais aussi publics. Il n'est pas un média « mainstream » qui n'applaudisse et salue le succès de l'initiative. Le 30 janvier, au lendemain des révélations de Mediapart, [France Inter](#) n'y a fait aucune allusion lors d'un entretien avec le ministre chargé du grand débat, Sébastien Lecornu, préférant lui demander si le grand débat était dès à présent « *un succès* ».

> Or, face à une campagne à peine cachée du chef de l'État, multipliant les opérations de communication à quelques encablures des élections européennes, le CSA dispose naturellement de moyens pour y mettre un terme. Non sans raison, le parti Les Républicains a d'ailleurs interpellé l'autorité indépendante dès le 28 janvier, pour lui enjoindre de faire respecter « *l'équilibre des temps de parole* ». « *Nous sommes en effet assez étonnés des one-man-shows successifs* » du chef de l'État, a déclaré l'un des porte-parole de LR, Gilles Platret, lors d'un point-presse. « *Le monopole de la parole présidentielle, en tout cas en direct, sur un grand nombre de médias en information en continu – non pas que les médias soient en cause – nous interroge, et nous nous permettons de formuler vis-à-vis du CSA des interrogations sur le respect de l'équilibre de la parole publique.* »

> Mais jusqu'à présent le CSA est resté muet, sans faire savoir les suites qu'il entendait donner à cette interpellation. En clair, une première autorité administrative indépendante a courageusement assumé ses responsabilités, quand la seconde est pour l'instant évanescence.

> Il y a enfin une autre autorité indépendante qui pour l'instant brille par son silence. La [Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques](#). Alors qu'il est maintenant avéré qu'Emmanuel Macron a mis sur la touche la CNDP pour mener une campagne de communication à son seul profit, on ne peut s'empêcher d'observer qu'il le fait sur fonds publics.

> Or cette campagne de communication, organisée de bout en bout pour permettre à Emmanuel Macron d'essayer de reprendre pied, et de surmonter la crise des gilets jaunes, va coûter une véritable fortune. S'il s'agissait d'un véritable grand débat, honnête et impartial, on ne pourrait que s'en réjouir. Mais comme il s'agit d'une campagne de com' qui ne dit pas son nom, cette utilisation des deniers publics à des fins personnelles retient pour le moins l'attention.

> Pour connaître le coût de cette campagne de communication d'Emmanuel Macron, nous avons donc interrogé les deux ministres chargés du grand débat. On trouvera [sous l'onglet « Prolonger » associé à cet article](#), les réponses qu'ils nous ont fait parvenir.

> En réalité, le gouvernement ne communique que très peu d'informations, arguant que toutes les données financières ne sont pas encore connues et qu'elles seront rendues publiques en temps et en heure. Ce qui est certain, c'est que le grand débat, organisé pour le profit exclusif d'Emmanuel Macron, va porter « *sur un coût estimé entre 10 et 15 millions d'euros* », soit une somme pas très éloignée de ce que le candidat Emmanuel Macron a dépensé pour sa campagne [pour le premier tour de l'élection présidentielle, soit 16 698 320 d'euros](#). Ce coût devrait être supporté par le ministère de la transition écologique et par le service d'information du gouvernement.

> Et encore ! Cette somme de 10 à 15 millions d'euros devrait comprendre l'ensemble des dépenses prévues pour ce grand barnum, sauf celles engagées pour les shows... d'Emmanuel Macron qui, compte tenu de l'importante logistique engagée, vont aussi coûter très cher.

> [[lire_aussi]]Compte tenu de l'énormité des sommes engagées, pourquoi le gouvernement ne publie-t-il pas un budget estimatif, quitte à le réévaluer périodiquement ? Pourquoi l'Élysée n'indique-t-il pas les sommes engagées par Emmanuel Macron ? À ces interpellations, nous n'avons reçu que cette réponse : *« Le GDN est un exercice inédit et innovant de notre démocratie, qui rencontre un large enthousiasme auprès des Français. L'invitation faite à tous nos concitoyens de participer librement à un débat ouvert à l'expression de toutes les opinions ne peut en aucune manière être regardée comme une campagne de communication de l'exécutif. »* Une assertion qui est en réalité démentie par les innombrables indices que nous avons révélés.

> Alors, si la sincérité du grand débat n'est pas assurée et si Emmanuel Macron est en réalité entré en campagne à quelques mois des élections européennes, une troisième autorité administrative indépendante, la Commission des comptes de campagne et des financements politiques, n'aurait-elle rien à dire ? Qui ne dit mot...

> Inquiétante situation, quoi qu'il en soit ! Voilà un président de la République qui viole toutes les règles du débat public et qui mobilise, à grands frais, les moyens de l'État pour mener une campagne à des fins personnelles ; et les rouages de la démocratie sont trop faibles pour enrayer cette mécanique. C'est dire si notre État de droit est bien malade. Car, somme toute, ce ne sont pas que les règles du débat public que le chef de l'État piétine ; ce sont tout autant les règles de la démocratie...

Prolonger

> Voici le courrier que nous avons adressé à Sébastien Lecornu et Emmanuelle Wargon, en charge du grand débat, ainsi que les réponses que nous avons obtenues :

> 1. Dans une logique de transparence et de reddition des comptes, il est important de rendre publics les coûts soutenus par la collectivité pour le grand débat national (GDN). Pourquoi, jusqu'à présent, ne dispose-t-on d'aucun chiffrage sur les coûts ? Combien de prestations sont prévues pour son déroulement et qui les assure ?

> *« L'organisation du GDN est un exercice totalement inédit. Les équipes qui organisent procèdent donc par étapes. Le chiffrage sera bien naturellement et en toute transparence rendu public dès lors que toutes les étapes de ce grand débat auront été réalisées. »*

> *À ce jour, nous travaillons avec 3 principaux prestataires : Eurogroup (pour l'accompagnement et le conseil), CapCollectif (pour la mise en place de la plateforme numérique et son développement) et Tellpro (pour la plateforme téléphonique). Il est possible que d'autres prestations soient réalisées jusqu'au 15 mars. Et l'intégralité des coûts sera rendu publique. »*

> 2. D'après mes sources, les premiers chiffreurs du gouvernement suggéraient que le grand débat national pourrait coûter aux alentours de 10 millions d'euros. Ce chiffre est-il exact ?

> *« Nous avons communiqué au démarrage sur un cout estimé entre 10 et 15 millions d'euros. »*

> 3. Qui supporte ce coût. J'ai cru comprendre que le ministère de transition écologique (MTES) devait supporter les premiers coûts, au moins pour 4 millions d'euros. Est-ce exact ? Si la somme atteint les 10 millions d'euros, qui va payer le complément ? Sur quel budget ?

> *« Le MTES est le ministère support au GDN. À ce jour, lui et le SIG supportent les coûts engendrés. »*

> 4. Comme les institutions publiques ont l'obligation de détailler le budget de leurs activités et démarches participatives, je me permets d'entrer plus avant dans le détail. Pouvez-vous m'indiquer, par exemple, le montant de la prestation envisagée pour l'agence Grand Public ?

- > « *Le travail avec cette agence est en cours, nous ne pouvons donc communiquer sur le montant de la prestation envisagée.* »
- > 5. Quels sont les financements prévus pour la logistique : stands, conférences ?
- > « *Nous travaillons actuellement sur le déploiement des conférences dans toute la France.* »
- > 6. Quels sont les financements prévus pour l'exploitation des données ? Qui en est chargé ?
- > « *Le financement ne peut être qualifié à ce stade, dans la mesure où il va dépendre du volume de données à exploiter. Le GDN se termine le 15 mars, nous encourageons les français à y participer et à contribuer jusqu'à cette date.*
- > *Le ou les entités en charge de l'exploitation des données sont en cours de sélection par les équipes organisatrices et les cinq garants. Ils le feront en temps voulu.* »
- > 7. Quels sont les financements prévus pour les tirages au sort ?
- > « *Tous ces éléments seront publics.* »
- > 8. Quels sont les financements prévus suite au changement de type de plateforme ?
- > « *Les développements de la plateforme sont quotidiens. Initialement, le budget alloué au différent développement est de 50 000 euros.* »
- > 9. Quel est le coût estimé du numéro vert ?
- > « *Tous ces éléments seront publics.* »
- > 10. En bref, pouvez-vous me donner le budget prévisionnel du grand débat national. Comme l'article 14 de la Déclaration des droits de l'homme édicte un principe de transparence sur tout ce qui touche à l'argent public, j'imagine que ma demande ne posera pas de difficulté.
- > « *Oui.*
- > *Tous ces éléments seront publics.* »
- > 11. Dans les scénarios initiaux, il n'était pas prévu que le chef de l'État fasse des réunions, avec des maires, avec des élus. Pouvez-vous me donner le coût estimé de ces rencontres imprévues (logistique, captation vidéo, etc.) ? Ces dépenses imprévues sont-elles imputées sur le budget de la présidence de la République, ou sur le budget du ministère de transition écologique.
- > « *Je vous invite à vous rapprocher de la Présidence pour répondre à cette question.* »
- > 12. Comme ce grand débat s'écarte de tous les principes de neutralité et d'indépendance qui encadrent les débats organisés par la CNDP, et comme il intervient à quelques semaines d'une échéance électorale importante, le gouvernement a-t-il saisi le CSA et la Commission nationale des comptes de campagne pour leur demander leur avis, chacun dans leur domaine propre, sur ce qui s'apparente à une campagne de communication du chef de l'État.
- > « *Le GDN est un exercice inédit et innovant de notre démocratie, qui rencontre un large enthousiasme auprès des Français. L'invitation faite à tous nos concitoyens de participer librement à un débat ouvert à l'expression de toutes les opinions ne peut en aucune manière être regardée comme une campagne de communication de l'Exécutif.* »